



Ajournement de naturalisation pour insertion professionnelle

Par **makavali2407**, le **14/12/2015** à **22:05**

bonsoir

je viens de recevoir un ajournement de ma demande de naturalisation a cause d'insertion professionnelle car le prefect estime que au vu de mon cursus professionnel depuis 1999 je n'aurais pas assez travaillé pour le reste tout va bien je n'ai aucun défaut, je suis agent de securité incendie j'ai obtenu mon diplome en 2005 au bout d'un an de formation le souci est que j'ai obtenu la garde de mes fille -qui sont francaises de naissance par la maman- des 2006 vu que la mere a mes filles est partit pour profiter de la vie selon ses termes le juge ma dit alors que c'etait ou a moi d'assumer mes filles ou c'est la famille d'accueil donc je n'ai pas chercher a reflaichir et j'ai prit en charge la garde de mes filles tout seul sans aucune aide ni de la maman ni de la famille car je suis seul a valence , la maman ne voyait les filles que de temps en temps le jug lui a imposé de suivre des soins psychiatrique en 2008 mais elle a refusée et depuis 2009 on la plus revu ni moi ni les filles je precise que mes filles sont aujourd'hui tres epanouis et ont toutes les deux des felicitations au college avec plus de 16 de moyenne generale mais pour en arriver là il a fallu que je me batte comme un lion sans aucune aide axterieure et c'est pour mener a bien l'education de mes filles que je n'ai pas pu souvent bosser a plein temps vu que j'ai connu tout les problemes des mamans seules ceux de garde des enfants cherté des nounous et leur rareté horraires trop tardifs ou trop tot le matin et surtout dans mon cas abbsence d'aide familiale et ce pendant des annees . aujourd'hui je commence a souffler mes filles ont 14 et 12 ans et demi elle prennent de l'independance et je commence a avoir de plus en plus de temps et de liberté pour m'occuper de ma carriere professionnelle dailleurs je fais de plus en plus d'heures au moment de la demande je faisais 100 heures ce moi ci j'en fais 132 heures je trouve donc injuste de me refuser la naturalisation car mes filles sont aussi les filles de la republique francaise aussi en ne tmmbant pas dans la facilité , l'irresponssabilité voir l'egoisme et en assumant mon role de parent tout seul j'ai permis a mes filles d'etre des eleves brillantes promise a de grandes etudes et j'ai evité a l'etat de devoir assumer leur education sachant que ca aurait couté tres chere ! et pour bien jouer mon role de pere et elever mes filles de la meilleure façon possible j'etais dans l'impossibilité de travailler tout le temps a temps plein et ce malgré toute ma bonne volonté . je voudrais donc savoir au vu de ces elements : si j'ai des chances de voir la decision du prefect annuler par le ministre car manifestement monsieur le prefect n'a pas tenu compte de cette realité.